



Recrute pour sa Direction de l'Aménagement et de la Cohésion du Territoire

Un.e Chef.fe de projet habitat – volet public

**Agent titulaire du cadre d'emploi des Rédacteurs ou des Attachés
(à défaut agent contractuel en CDD pour une durée de 36 mois
renouvelable)**

**Poste à temps complet, à pourvoir dès que possible
Poste ouvert aux candidats reconnus travailleurs handicapés**

Au sein de la Direction Aménagement et Cohésion du Territoire, le service Habitat met en œuvre les orientations en matière d'habitat définies par la collectivité au moyen de son Programme Local de l'Habitat, document cadre stratégique qui constitue la feuille de route politique déclinée sur le plan opérationnel par un programme d'actions et des objectifs territorialisés. Ainsi, le service habitat élabore et met en œuvre des dispositifs portant sur les parcs privé et public et des projets d'accueil et d'habitat des gens du voyage (la collectivité gère par ailleurs 9 aires permanentes d'accueil et une aire de grands passages estivaux).

Vos missions

Les missions du service habitat associent des dynamiques de projets à des activités de gestion, en lien avec de nombreux partenaires.

Le chef de projet Habitat - volet public a pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat, sur le versant public du domaine.

Il en est le garant et le référent, en s'appuyant sur les enjeux, principes et actions définis dans le PLH de la collectivité.

Il se positionne comme l'un des principaux interlocuteurs techniques des partenaires locaux et de l'écosystème institutionnel et associatif en matière de logement social et en matière des publics spécifiques.

Cadre d'intervention au titre du Parc Social :

Sur l'offre (cadre réglementaire de l'EPCI conformément au CCH et Loi SRU) :

- soutenir le développement de l'offre, l'innovation résidentielle et l'amélioration du parc existant au moyen du règlement des aides communautaires (écriture, modifications, instructions des demandes de subventions) ;
- suivi de la programmation à l'échelle communautaire pour rendre compte de la mise en œuvre des objectifs territorialisés du PLH, validé par l'État ;
- suivi de la conformité aux exigences SRU pour 6 communes du territoire (exemption triennale réinterrogée en cours en 2025 pour 2 communes toujours déficitaires)
- suivi des conventions CUS, signées par la collectivité

Sur les attributions (cadre réglementaire de l'EPCI conformément loi LEC et ELAN) :

- suivre et garantir la stratégie intercommunale d'attributions définie par la CIET 2024/2029 *convention intercommunale d'équilibre territorial* en concertation avec l'État.

Sur la demande (cadre réglementaire de l'EPCI conformément loi ALUR) :

- suivre et garantir la mise en œuvre de la stratégie intercommunale définie par le PPGD *Plan partenarial de la Gestion de la Demande et d'information du demandeur* pour la période 2024/2029 et ses outils de mise en œuvre (cotation de la demande notamment).

La Conférence Intercommunale du Logement :

- garantir la continuité du travail sur les stratégies partenariales de l'offre et de la demande placées sous le pilotage de la CIL associant l'État, les communes, les bailleurs publics, et les partenaires associatifs et institutionnels ; animer les instances (bureau de la CIL et plénière).

Cadre d'intervention pour les publics spécifiques :

- participer activement à la concrétisation des projets de production d'habitat adapté, répondant aux préconisations prescriptives et aux recommandations intégrées dans le nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage 2025 – 2031 (concertation avec les communes cibles, mobilisation des porteurs publics, participation à l'identification des potentiels fonciers ...)
- appuyer le service ingénierie-bâtiment de la collectivité dans la définition des besoins et des usages lors de la concrétisation des projets d'habitat adaptés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité (Terrains Familiaux Locatifs)
- garantir la relance du Programme d'Accueil et d'Animation (projet Social Local) au titre de ce nouveau Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025 - 2031 (bilan du précédent programme et élaboration du nouveau PAA).
- poursuivre l'animation du réseau hébergement du territoire et suivre les conventions de partenariat en cours avec les acteurs de l'hébergement et les dispositifs et appels à projets soutenus par la collectivité (Logement temporaire, Hébergement chez l'habitant, offre innovante ...).



Cadre d'intervention au titre du PLH :

Le PLH 2020 – 2025 étant arrivé à échéance en juin 2025, la collectivité a récemment prescrit un nouveau PLH et sollicité une prorogation de 2 années supplémentaires du PLH actuel pour disposer du temps nécessaire à l'élaboration de sa nouvelle feuille de route en matière d'habitat tout en maintenant le cadre de contractualisation avec les partenaires techniques et financiers garanti par le PLH actuel.

Dans ce contexte, le chef de projet habitat – volet public sera amené à :

- participer aux travaux de bilan du PLH prorogé – réalisation en régie par le service habitat - et collaborer activement aux travaux d'élaboration du prochain PLH 2027 -2032
- participer à la préparation du budget du service
- gérer le budget relatif au parc public et publics spécifiques

Cadre d'intervention au titre de l'Observatoire du PLH :

- suivi du dispositif d'observation mis en place, répondant aux obligations réglementaires du CCH et de la Loi LEC

Finalités : connaître les dynamiques foncières et de l'habitat (construction, demande de logement social ...) du territoire pour actualiser et approfondir le diagnostic, suivre la réalisation et les effets des actions mises en œuvre pour établir le bilan et éventuellement modifier le programme, collecter les données disponibles, créer des indicateurs simples et à la bonne échelle).

Mise en œuvre : conventions partenariales en cours avec notamment la production d'un portrait de territoire annuel et l'alimentation des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement

Vos atouts et compétences

Vous disposez d'un diplôme supérieur dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme ou l'aménagement du territoire avec une expérience significative dans le pilotage de projets. Vous justifiez de solides connaissances du domaine de l'habitat et de ses partenariats, notamment dans le domaine social et la politique du logement.

Vous avez d'excellentes qualités rédactionnelles et d'expression en public.

De nature rigoureuse, vous savez travailler avec méthode et organisation, vous avez le sens du reporting, de l'alerte ainsi qu'un esprit de synthèse et d'analyse. Vous avez une méthodologie de conduite de projets et vous êtes capable de mener plusieurs dossiers de front et ordonnancer leur traitement.

Vos avantages et conditions de poste

- Rémunération statutaire + RIFSEEP
- Prime annuelle
- CNAS (comité d'entreprise)
- Titres restaurant
- Participation mutuelle (si labellisée)
- Prévoyance obligatoire
- Travail en bureau partagé
- Poste éligible au télétravail à l'issue de 3 mois de carence (à raison d'un forfait mensuel de 8 jours dans la limite de 2 jours maximum par semaine en fonction des besoins ou des nécessités du service)
- Équipements informatiques nomades
- Pool de véhicule de service

Date limite pour candidater : 25/08/2025

**Pour postuler, rendez-vous sur le site www.saumurvalde Loire.fr – rubrique – RECRUTEMENT
Envoyez votre candidature à l'attention de Monsieur le Président – FORMAT PDF si possible
Merci de préciser la référence « Chef.fe projet hab » dans le message**